

Quatorzième Année. — N° 79.

Prix du numéro 10 centimes.

Jeudi 5 Octobre 1899.

Bureaux: Rue de la Serre, 58.



## ABONNEMENTS

Un an: Six mois:

Suisse . . . Fr. 6.— Fr. 3.—  
Union postale » 12 » » 6 »

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

## ANNONCES

Provenant de la Suisse 20 ct. la ligne  
» de l'étranger 25 »  
Minimum d'une annonce 50 cent.  
Les annonces se paient d'avance.

Paraisant le Jeudi et le Dimanche à la Chaux-de-Fonds

Organe de la Société Intercantonale des Industries du Jura, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

## Exposition universelle de Paris, en 1900

Le Commissariat général suisse informe MM. les exposants que MM. Danzas & Cie, entrepreneurs de transport, à Bâle et Zurich, ont été chargés par lui de toutes les opérations de transport, d'assurance de transport et de magasinage des caisses vides pour tous les objets à destination de l'Exposition de Paris.

MM. les exposants seront ultérieurement avisés des délais de livraison et des conditions spéciales à remplir pour tout ce qui concerne ces transports.

## Le commerce suisse

Les *Berliner Neuesten Nachrichten* s'expriment comme suit sur le commerce en Suisse :

Bien que la Suisse n'ait que 3 millions d'habitants, elle fait quand même pour 1 1/2 milliard d'affaires par an. C'est, proportionnellement au nombre des habitants, le plus fort chiffre d'affaires de tous les pays civilisés du monde. Plusieurs causes contribuent à cet état florissant.

D'abord ce pays alpestre, situé au cœur de l'Europe, a depuis le moyen-âge toujours été dans une situation prospère qui, déjà aux derniers siècles, frappa les voyageurs à tel point que ceux-ci, en la comparant à l'état des autres pays continuellement éprouvés par des guerres, la regardaient comme un phénomène. Ensuite la Suisse, qui, grâce à sa situation géographique, n'a pas eu à souffrir d'invasions ennemis, a eu le temps et l'occasion d'augmenter son bilan d'affaires. Une accumulation continue du capital s'y produisit, qui conjointement à la haute intelligence et au grand penchant pour les affaires de la population,

facilita la prospérité d'une industrie intelligente. Enfin la Suisse, point d'attraction du monde voyageur, jouit d'une affluence de touristes qui, comme ils appartiennent presque exclusivement aux meilleures classes, aux classes les plus aisées, apportent chaque année des sommes importantes dans le pays et assurent à l'industrie un débit permanent et productif. Ainsi on estime à 2 1/2 millions le nombre des étrangers qui ont séjourné en Suisse pendant la dernière saison, et à 120 millions de francs le total des recettes encaissées par les hôteliers. De plus, on compte que les touristes ont dépensé chez nous une somme de 20 à 30 millions en voyages, transports de bagages et achats divers. L'industrie des hôtels aurait donc rapporté à la Suisse, pendant l'été 1899, 150 millions de francs environ.

D'autre part, la Suisse achète en Allemagne et en France et aussi en Italie et en Autriche-Hongrie. Dans les deux premiers pays la Suisse a acheté en 1897 pour 420 millions de marcs de marchandises contre seulement 40 millions en Angleterre. Dernièrement, l'office de commerce anglais a signalé cette disproportion et accentué la nécessité pour les commerçants anglais de se donner plus de peine pour obtenir la clientèle suisse.

## En faveur de la vieillesse

Le *Board of Trade* vient de publier un résumé des mesures adoptées en faveur de la vieillesse dans les principaux pays de l'Europe. Sur les onze pays cités, deux seulement, l'Allemagne et le Danemark, ont adopté un système général d'assurance obligatoire en faveur de la vieillesse et contre l'invalidité. Dans le Danemark, la loi de 1891 ne vise qu'une catégorie spéciale de vieillards à

secourir, ceux recommandables par leur moralité. En France, l'Etat donne des encouragements variés pour l'assistance de la vieillesse et cela sous des formes diverses. La dépense de l'Etat français, dans ce but, n'est très probablement pas inférieure à 15 millions de francs par an. En Belgique, le gouvernement et les provinces allouent des subSIDes afin d'encourager les membres des sociétés de prévoyance à s'affilier à la « Caisse générale d'épargne et de retraite ». En Autriche, on a institué un système basé sur la participation obligatoire des propriétaires de mines et des mineurs à des caisses spéciales dont les fonds servent à l'allocation de pensions aux ouvriers âgés. En Russie, l'assurance de la vieillesse n'existe que dans les établissements miniers du gouvernement. En Suède, en Norvège et en Hollande, la question n'existe encore qu'à l'état de projet.

## Avis aux horlogers

L'électricité, en dehors des grands services qu'elle rend à l'industrie, a, dans la vie usuelle, des applications faciles que personne ne devrait ignorer.

Rien n'est plus simple, par exemple, que de transformer une pendule ordinaire en un réveil-matin, à condition qu'on possède, dans l'appartement où elle se trouve, une sonnerie électrique.

Il suffit de relier l'un des fils conducteurs à une pièce métallique quelconque de l'appareil d'horlogerie et d'attacher l'autre à une tige qui, assujettie horizontalement à un pied vertical, vient s'appuyer contre le cadran de la pendule.

L'épaisseur de cette tige doit être telle que, placée en face de l'heure choisie pour le réveil elle laisse la grande aiguille passer librement au-dessus d'elle, tandis que la petite aiguille, plus basse, la heurtera, établissant, au moment voulu, le contact qui fera marcher la sonnerie.

(Dép. répub. de Franche-Comté).

### Industrie genevoise

On nous prie de reproduire les lignes suivantes que publie le *Journal de Genève* :

Nous venons de voir une montre, inédite, croyons-nous, et qui fait grand honneur à notre industrie genevoise ; c'est un chronomètre genre Breguet antique. Le cadran se trouve légèrement décentré et, au-dessus, l'on remarque toutes les indications du calendrier perpétuel paraissant dans quatre guichets (date, jours de la semaine, mois et phases lunaires), heureusement disposés au-dessus et à côté dudit cadran des heures, laissant ainsi les chiffres intacts, ce qui n'est pas toujours le cas des montres à quantième qui se font actuellement. Ce qui ajoute au mérite de cette jolie montre, c'est qu'elle est excessivement mince, comme l'étaient (faites au prix de grands efforts) les montres de l'époque. Il a fallu vaincre encore de plus grandes difficultés pour pouvoir combiner et exécuter un mouvement aussi plat, muni du mécanisme très compliqué du calendrier ou quantième perpétuel, c'est-à-dire celui qui marque automatiquement les dates des mois de 31, 30, 28 et 29 jours.

Nous ne pouvons que féliciter le fabricant de cette pièce remarquable, M. Louis Jaquet, et ses collaborateurs. Nous constatons avec plaisir que nos fabricants genevois, loin de s'endormir sur leurs lauriers, s'ingénient à faire toujours mieux et à varier leurs produits à l'infini, de manière à contenter les goûts les plus difficiles.

### Exposition cantonale bernoise à Thoune

#### A la population du Jura.

La 1<sup>re</sup> exposition cantonale bernoise de l'industrie, des arts et métiers et de l'agriculture, organisée à Thoune avec le concours de l'Etat, de la commune et de la population de Thoune, dans le but de faire connaître et de développer notre activité industrielle, va fermer ses portes le 15 octobre prochain.

Conformément à son programme, elle a montré dignement ce que le canton de Berne est capable de produire dans les domaines les plus variés. Toutes les parties du canton ont contribué à la réussite de cette œuvre nationale, dont on fait partout les plus grands éloges.

De divers cotés, on a formulé le vœu que les différentes contrées du canton soient conviées à faire, à un jour fixé, une visite en commun aux magnifiques installations de l'exposition, avant que les objets, si divers, qui les composent, soient dispersés dans tous les sens.

Les compagnies de chemin de fer du Central, du Jura-Simplon, du Berthoud-Thoune, de l'Emmenthal, du Langenthal-Huttwyl, du Spiez-Erlenbach et les sociétés de navigation des lacs de Thoune et de Brienz, ont bien voulu accorder la validité pour le retour sur les mêmes réseaux à tous les billets simple course à destination Thoune et comportant un trajet de plus de 30 kilomètres. Les porteurs de ces billets, valables 2 jours, seront admis à visiter l'exposition au prix réduit de 50 centimes au lieu de fr. 1.

Les journées officielles ont été fixées comme suit :

|             |               |
|-------------|---------------|
| Jura        | le 5 octobre. |
| Hte Argovie | 6 "           |
| Seeland     | 7 "           |
| Mittelland  | 9 "           |
| Emmenthal   | 10 "          |
| Oberland    | 11 "          |

C'est pendant ce temps qu'aura lieu l'exposition cantonale des produits agricoles, parmi

lesquels le groupe de l'industrie laitière occupera une place prépondérante.

L'accueil le plus cordial est réservé aux visiteurs de l'exposition de Thoune.

Nous invitons donc tout particulièrement la population jurassienne à se rencontrer en masse compacte au jour fixé pour sa réception à Thoune.

Thoune, 30 septembre 1899.

Le Comité central.

### Les assurances devant le Conseil national

Le Conseil aborde la discussion finale des projets d'assurance. M. Forrer rapporte en allemand. Il ne reste plus guère que quelques modifications de forme et de rédaction à apporter aux projets d'assurances. Il s'agit d'abord de réunir en une seule loi l'assurance contre les maladies, l'assurance contre les accidents et l'assurance militaire. Ces trois projets doivent être acceptés ou rejetés en même temps. La commission dépose une proposition dans ce sens.

M. Comtesse motive cette proposition en français. La proposition de réunir les trois lois en une seule est votée sans opposition. Un amendement de la commission à l'article 238 est adopté sans discussion.

M. Forrer et M. Comtesse continuent à rapporter. La commission propose la nouvelle rédaction suivante pour les articles 382, 383 et 384 :

Art. 382. — La loi fédérale sur la responsabilité des entreprises de chemins de fer et bateaux à vapeur, en cas d'accidents entraînant mort d'homme ou des lésions corporelles, du 1<sup>er</sup> juin 1875, de même que la loi fédérale sur la régale des postes, du 5 avril 1894, sont abrogées en ce qui touche la responsabilité de ces entreprises pour les accidents survenus dans l'exploitation, à leurs employés en service.

Art. 383. — Sont abrogées, en ce qui touche la responsabilité sur les accidents : a) La loi fédérale sur la responsabilité civile des fabricants, du 25 juin 1881; b) La loi fédérale sur l'extension de la responsabilité civile, du 26 avril 1887. En ce qui touche les maladies professionnelles, les dispositions des deux lois précitées demeurent toutefois applicables aux jours de maladie qui suivent ceux pour lesquels une caisse d'assurance contre les maladies à l'obligation de fournir des prestations. La prescription statuée par l'article 12 de la loi précitée du 25 juin 1881 est portée à deux ans.

Art. 384. — En tant qu'abrogées par les articles 382 ou 383, les lois fédérales citées à ces articles sont remplacées par les dispositions du Code fédéral des obligations. Toutefois, un employeur, tenu par la présente loi de payer la prime pour un tiers, ne répond d'un accident subi par ce tiers que si l'employeur ou la personne qui dirige l'entreprise ont causé cet accident par un fait dolosif ou par une faute grave. La seule disposition nouvelle de ces trois articles consiste dans le second alinéa de l'article 384, d'après lequel l'employeur ne répond d'un accident subi par ses ouvriers que si l'employeur ou son remplaçant ont causé cet accident par un fait dolosif ou par une faute grave. Dans les autres cas, en particulier de faute légère du patron, le droit de l'ouvrier à une indemnité d'assurance subsiste naturellement. Mais ni l'ouvrier ni la caisse d'assurance ne peuvent réclamer une indemnité spéciale au patron.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Wunderly, Gisi, Hochstrasser et Forrer, les propositions de la commission relatives aux articles 382 à 384 sont votées à une

grande majorité. La proposition de M. Hochstrasser de revenir sur l'article 380 est repoussée par 36 voix contre 21.

A propos de l'article 388, MM. Forrer et Comtesse proposent, au nom de la majorité de la commission, de fixer l'entrée en vigueur de la loi sur les assurances au 1<sup>er</sup> janvier 1903. Les rapporteurs estiment que les ressources financières seront assurées par suite de l'acceptation des propositions de la commission financière. Certaines parties de la loi devront être appliquées plus tôt, afin de permettre l'entrée en vigueur pleine et entière de la loi dès le 1<sup>er</sup> janvier 1903. Il faut prendre dès maintenant une décision ferme et ne pas subordonner l'entrée en vigueur de la loi à une nouvelle décision de l'Assemblée fédérale, comme le voudrait entre autres l'amendement de M. Ador.

M. Wild, au nom de la minorité de la commission, propose de fixer l'entrée en vigueur de la loi au 1<sup>er</sup> janvier 1904. Il fait observer que, même d'après les prévisions de la commission financière, les ressources nécessaires aux assurances seront disponibles seulement à partir de 1904, et non pas de 1903. Pour faire entrer en vigueur la loi dès 1903, il faut dépenser dès la première année, dans sa totalité, le fonds de réserve, sept millions, qui a été mis de côté pour les assurances. Or, ce fonds est la seule base solide sur laquelle nous puissions compter. Ce serait très imprudent de manger toute cette somme dès le début. Dans ce cas, nous n'aurions plus aucune réserve pour l'avenir. Ce fonds a été créé pour faire face aux périodes critiques. Nous devons le conserver précieusement.

M. Schmid (Uri) combat la proposition de M. Wild. Il se prononce pour l'entrée en vigueur de la loi en 1903 et fait l'éloge de la loi sur les assurances.

M. Gallati, au nom de la commission des finances, appuie la date de 1903 ; il ne sera pas nécessaire, dit-il, d'employer pour cela tout le fonds des assurances. Il y aura comme excédent de recettes plus de deux millions dès 1903. La discussion est close. L'amendement de M. Ador demandant une nouvelle décision de l'Assemblée fédérale en 1902 avant l'entrée en vigueur de la loi est retiré. M. Ador s'étant fait excuser pour cette semaine, étant retenu à Paris pour affaires concernant l'exposition de 1900. La proposition de fixer l'entrée en vigueur de la loi sur les assurances au 1<sup>er</sup> janvier 1903 est adoptée par 87 voix contre 25 qui vont à la proposition de M. Wild (1904).

Avant le vote sur l'ensemble de la loi, M. Wullschleger a fait la courte déclaration suivante : Vu le rejet du monopole du tabac qui constitue la seule base financière de la loi sur les assurances et, outre le fait que ce rejet empêchera l'amélioration de la loi et entraînera probablement la majoration des droits de douanes, le fait que la réduction du budget militaire n'a pas été discutée, et en considération du fait que la loi sera certainement soumise au référendum et qu'il (M. Wullschleger) ne peut pas préjuger de l'attitude de ses amis politiques, M. Wullschleger déclare qu'il s'abstiendra dans la votation. Le vote a lieu à l'appel nominal. La loi dans son ensemble est adoptée par 113 voix contre une. Douze membres se sont abstenus. M. Odier a voté non.

Les douze membres qui se sont abstenus sont MM. Bioley, Boinay, Bossy, Curti, De-curtins, Joos, Kunzsch, Lurati, Perrig, Schmid (Lucerne), Sonderegger (Appenzell R. I.) et Wullschleger. Dix-huit membres, dont MM. Ador et Fazy, étaient absents.

Après le vote de l'ensemble de la loi sur les assurances, M. le président Heller s'est félicité du vote presque unanime de cette loi et a exprimé l'espérance qu'elle serait acceptée par le peuple.

**Finances**

La Reichsbank allemande vient d'élever le taux de son escompte à 6 %.

La Banque de Belgique a élevé le sien à 4 % pour les acceptations et 4 1/2 % pour les billets, mandats et traitements non acceptés.

Il faut s'attendre à voir la Banque d'Angleterre suivre ce mouvement et nos banques d'émission suisses également, car à Londres le taux officiel ne s'applique plus sur le marché libre, on paie 1/2 à 1 % au-dessus, et en Suisse la marge entre le taux hors banque et le taux officiel est presque nulle. L'argent est très serré et les difficultés pour se procurer des billets de banque sont pires que jamais!

(Extrait du bulletin de la Banque fédérale.)

**Le plus petit chronomètre du monde**

L'observatoire officiel de Besançon a délivré, le 15 septembre 1899, sous n° 4,304, un bulletin de marche au chronomètre Lip. 9 lignes (20 millimètres), n° 3,383.

Voici le résumé de la marche et des écarts de cette petite pièce de précision, minuscule :

Somme des écarts pendant les seize jours, 15 secondes 14.

Variation du plat au pendu, pendant les seize jours, 4 secondes 16.

Ecart moyen de la marche diurne, 0 seconde 95.

Cette montre, de fabrication bisontine, est la plus petite qui ait, jusqu'à ce jour, subi avec succès les épreuves du réglage d'un observatoire officiel quelconque. Elle figurera à

l'Exposition de 1900 et détiendra certainement le record de la chronométrie lilliputienne universelle, dit le *Petit Comtois*.

**Nouvelles diverses**

**L'opposition des classes ouvrières à la politique guerrière** vient de se manifester ces jours-ci en Angleterre. Le congrès des Trade-Unions, réuni à Plymouth, a voté, sur la proposition de MM. Stedmann et Pickard, membre du Parlement, un ordre du jour conseillant la réconciliation avec le Transvaal et demandant au gouvernement de ne commettre aucun acte pouvant entraîner la guerre avant que le Parlement soit convoqué et consulté.

**Des distributeurs automatiques de timbre-postes** vont être installés dans les bureaux de poste de Paris. Plusieurs modèles ont été présentés à M. Mugeot qui va les faire installer, à l'essai, dans les bureaux le plus centraux de Paris.

Ces essais dureront un mois. Après quoi les appareils les plus pratiques seront définitivement adoptés et installés dans tous les bureaux.

**Nous prions les personnes qui nous transmettent des offres ou des demandes de renseignements se rapportant à des annonces de bien vouloir répéter exactement le numéro de l'annonce et de joindre un timbre de 10 cts ou une carte postale pour la réponse.**

**Ph. GINDRAT-MATHEZ**  
Tramelan 5848

Fabrique d'horlogerie pour tous pays, ancre et cylindre, lépines et sa-vonnette, de 11 à 30 lig.

**SPÉCIALITÉ**  
pour l'Italie et la Hollande

Fabrique d'Assortiments Ancres en tous genres  
Spécialité de Levées Visibles fixes interchangeables bonne qualité 5700

**A. Adam**, Chaux-de-Fonds.

**FABRICATION D'HORLOGERIE**  
Spécialité de montres quantièmes en tous genres et pour tous pays

**ARNOLD BERGER**  
Rue du Grenier 41 d 5393  
LA CHAUX-DE-FONDS

**HORLOGERIE**  
en gros

**Gebr. ROZENDAAL**  
HOORN (Hollande)

— Maison fondée en 1833 —

Achat de lots de montres en or, argent et métal, genre bon marché 5322

**Achat au comptant**

de montres argent et métal, genres anglais. 5439

**Fritz Kundert**, 95 Colmore Row Birmingham.

**Achat au comptant**  
de montres genres Inde

On cherche quelques bons fabricants dans ces genres pour commissions régulières.

S'adresser à **Jules Fetterlé**, rue du Parc 69, La Chaux-de-Fonds, représentant. 5829

**FABRIQUE DE BALANCIERS COMPENSÉS**  
et façon compensés

Spécialités pour réglages de précision

Balanciers pour horlogerie civile garantis trempés p<sup>r</sup> couper

Prix-courant et échantillons sur demandes sont à disposition

**Ph. Favre & Cie**

Grand'Rue, 19 5539  
Ponts-de-Martel (Suisse)  
Exportation

**Horlogerie garantie**

Spécialité : Genres allemands et hollandais

**Arnold Kirchhof, Corgémont**

5313  
Montres remontoirs en tous genres

Fabrique de montres genre Roskopf, en boîte acier, prix sans concurrence. — Spécialité de boîtes fantaisie. — Exportation.

**E<sup>le</sup> Sagne-Geiser**  
Sonvillier (Suisse). 5306

**Égaré ou remis à faux**

6 carrees or 14 k<sup>ts</sup> avec cercles et platines 20 lignes N° 5492 à 97 prêtes pour l'encageage.

Prise de les rapporter au bureau du journal contre récompense. 5877

| Bureaux           | Contrôle fédéral des ouvrages d'or et d'argent |                          |         | Total |
|-------------------|--|--------------------------|---------|-------|
|                   | Boîtes de montres or                           | Boîtes de montres argent | Total   |       |
| Biennie           | 2.544  | 46.345                   | 48.889  |       |
| Chaux-de-Fonds    | 42.553   | 1.746                    | 44.299  |       |
| Delémont          | 4.914  | 4.889                    | 6.803   |       |
| Fleurier          | 523  | 43.369                   | 42.892  |       |
| Genève            | 1.013  | 12.718                   | 13.731  |       |
| Granges (Soleure) | 115  | 32.126                   | 32.241  |       |
| Locle             | 5.761  | 4.097                    | 9.858   |       |
| Neuchâtel         | —  | 2.562                    | 2.562   |       |
| Noirmont          | 1.404  | 35.724                   | 37.128  |       |
| Porrentruy        | —  | 37.954                   | 37.954  |       |
| Saint-Imier       | 750  | 19.803                   | 20.553  |       |
| Schaffhouse       | —  | 7.831                    | 7.831   |       |
| Tramelan          | —  | 38.914                   | 38.914  |       |
|                   | 56.577   | 258.078                  | 314.655 |       |

Bureau fédéral des matières d'or et d'argent.

Berne, le 2 Octobre 1899.

**Cote de l'argent**  
du 4 Octobre 1899

Argent fin en grenailles. fr. 105.50 le kilo.  
Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 107.50 le kilo.

**PHOTOGRAPHIE**  
sur émail

(atelier spécial fondé en 1867)

Portraits sur fonds de montres, cadrants, plaquettes, pour monuments funèbres, etc., etc. 5876

Spécialité : **Sujets fantaisie en couleurs pour décors de montres, etc.** (Hc 2597 C)

Alphonse Colin  
Rue de la Demoiselle, 56

Une importante fabrique de montres du Jura bernois demande un bon

**visiteur-terminé**

connaissant parfaitement l'échappement à ancre et la retouche du réglage, un 5875

remonteur d'échappements pour petites pièces cylindres, trois poseurs de cadrants

Inutile de se présenter sans preuves de capacité et moralité.

S'adresser sous chiffres N 7141 Y à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, St-Imier.**

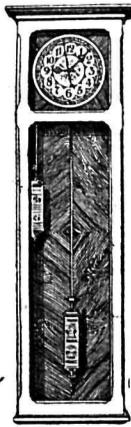




RÉGULATEURS DE PRÉCISION

PAUL REYMOND

BRASSUS (Suisse)



Compensation à mercure

Compensation en « INVAR »

Acer - Nickel

TRANSFORMATIONS

RÉPARATIONS

Sonneries

« Westminster »

sur cloches

tubulaires

CARILLONS

5886

Horlogerie électrique

## Qui fournit

la montre régulateur du pas militaire (Armée-Schrittmesser) ? 5893

Adresser les renseignements ou offres au bureau du journal qui fera parvenir (sous lettre A. P.)

Un homme sérieux et très actif qui, pendant 12 ans comme voyageur, a été en relations directes avec toutes les principales maisons d'horlogerie du continent cherche place de

## voyageur

pour la montre spécialement ou au besoin se chargerait de la représentation en Allemagne d'une bonne fabrique d'horlogerie.

Garantie personnelle et références de 1<sup>er</sup> ordre à disposition.

Offres sous chiffre G. E. 15 au bureau du journal. 5891

## PETIT GUIDE PRATIQUE

du

Monteur de boîtes

et du

Fabricant d'horlogerie

pour

déterminer le poids et faciliter la commande et la fabrication des boîtes de montres à tous les titres et nuances de l'or, ainsi que de l'argent

par Arnold Kohly  
Inspecteur cantonal des apprentissages.

## Prix :

fr. 1.50 l'ex. pris à notre Bureau, ou chez l'auteur au Locle.

" 1.65 " franco en Suisse, contre envoi préalable du montant en timbres-poste.

" 1.75 " contre remboursement.

## Etranger :

fr. 2.50 l'ex. contre remboursement.

## En vente

à l'Imprimerie artistique R. HAEFELI &amp; CIE

## Qui livre

la roue d'échappement Roskopf ? Réponse aux initiales K. C. bureau du journal. 5889

## On demande

une fabrique d'ébauches qui serait disposée d'entreprendre la fabrication par séries, d'un mouvement répétition simplifié en qualité bon courant. 5887

Adresser les offres au bureau du journal sous initiales A. G.

## ● M. E. LIPMANN ●

fabricant d'horlogerie

14, Grande Rue, BESANÇON demande le monopole pour la France d'une montre à ancre interchangeable 18 ou 19 lignes, nickel et acier, de 5 à 10 francs en deux qualités si possible, marche et réglage garantis.

Adresser offres, conditions et renseignements. 5890

Qui fabrique le mouvement chronographe rattrapante 19 lig. l'épine grandeur américaine.

Adresser offres poste restante case 2910, Chaux-de-Fonds. 5895

## Jeune ouvrier

4 ans apprent. échappements ancre, repassage, remontage, demande place pour le 15 octobre.

La Fédération horlogère renseignera. 5892

## VISITEUR

bien au courant des genres anglais, bon courant demande place. Certificats à disposition. 5894

Ecrire sous H. U. S. à l'expédition du journal.

## Qui fournit

l'assortiment d'échappement Roskopf ? Réponse aux initiales J. B. bureau du journal. 5888

## On offre à vendre

2 dz. de finiss. 19 lig. cyl. pont. 1 " " 13 l. ancre  $\frac{3}{4}$  pl. Cartier. 1 " " 19 l. ancre savonn. cal. pist. Cartier. 1 " " plantés sav. cal. pist. Cartier. 1 " " 19 l. ancre à verre cal Pat. 2 " " 19 l. ancre à verre cal. pist. Crettiez. 3 " " 19 l. ancre Glas-5896 hütte Verdan.

S'adresser au bureau du journal.

## REPRÉSENTATION

Un monsieur habitant Barcelone cherche à avoir pour l'Espagne la représentation d'une bonne maison d'horlogerie.

Références à disposition.

Adresser les offres par écrit au bureau du journal sous chiffre E. P. 100. 5885

## Livres d'établissage

Modèles nouveaux

livrables par retour du courrier.

## Modèle A (3 cartons à la page)

N° 1. — Papier fin fort, 500 pages, reliure soignée, toute toile noire, garnie de parchemin, étiquettes peau rouge, dorées, renforcées . . . Fr. 19.—

N° 2. — Papier fin mi-fort, 500 pages, bonne reliure, toute toile, étiquettes papier . Fr. 15.—

## Modèle B (6 cartons à la page)

N° 3. — Papier registre, 500 pages, reliure soignée, toute toile noire, garnie de parchemin, étiquettes peau rouge, dorées, renforcées . . . Fr. 25.—

N° 4 — Papier fin mi-fort, 500 pages, bonne reliure, toute toile, étiquettes papier . Fr. 21.—

Feuilles spécimens à disposition. 2 % d'escamot au comptant.

Pour les envois au dehors: Fort en sus

## Imprimerie artistique R. HAEFELI &amp; CIE

Chaux-de-Fonds

Rue Léopold Robert, 14

## Maison zurichoise d'exportation

5871

## pour les Indes anglaises

sollicite offres pour grandes quantités remontoir nickel, l'épine, cuvette verre, mouvement doré et nickel 16 et 18 lignes cylindrique. Bas prix seulement.

## Une maison

de la localité, en relations avec la plupart des fabricants d'horlogerie, demande à représenter une fabrique de finissages, couronnes et anneaux ou une autre branche d'horlogerie.

Offres case postale 809, Chaux-de-Fonds. 5873

## On offre à vendre

le brevet d'une montre simplifiée et avantageuse.

S'adresser personnellement ou par écrit à 5872

Mme Vve d'Ariste Guinand,  
rue Combe Grieur 7  
La Chaux-de-Fonds.

Les fabricants de montres argent, clef et remontoir toutes grandeurs genres Nord et Angleterre, peuvent faire offres sous chiffre S. N. F. 26 au bureau du journal. 5878

## Terminage

Un terminer sérieux et actif désire entrer en relation avec de bonnes maisons pour le terminage de montres cylindre, clefs et remontoir, de 13 à 22 lig. 5882

Adresser offres au bureau du journal sous chiffre 18-36 C. K.

## HORLOGERIE COMPLIQUÉE GARANTIE

Spécialité de Répétitions avec toutes les complications or, argent et acier

Nouveau système solide pour la sonnerie

BREVET N° 17270 5326

Assortiment de pièces égrenées

## Henri Grobety fils

Rue Jaquet-Droz, 12, Chaux-de-Fonds

— TÉLÉPHONE —

## BUREAU INTERNATIONAL DE BREVETS D'INVENTION

GENÈVE : SUISSE

E. JMER-SCHNEIDER

Aucien élève de l'école polyt. fédérale, Délégué de la Confédération Suisse aux Expositions de Paris de 1878 &amp; 1880 pour la protection de la propriété industrielle. Maison fondée en 1877.

## REM. CYLINDRE

Une première maison en Hollande cherche un fabricant installé modernement, pour son genre le plus courant: Remontoirs 18" cyl. argent  $\frac{800}{1000}$  pendants cylindriques à vis cuv. mét. 4 trous boîtes de 20 grammes et de toutes formes, mouvements à vue, bien faits et réglés; si possible à pièces interchangeables et nonobstant, d'un prix très modeste.

Relations suivies et agréables. Références de premier ordre.

S'adr. sous chiffre 5843 au bureau du journal.

## Cadrans à cartouches, à bosses

Brevet +11024

Fabrique de cadrans métal et argent tous genres

LOUIS JEANNERET, Chaux-de-Fonds

4, Rue de la Balance, 4 5438



Se recommandent

l'Imprimerie artistique R. HAEFELI & CIE  
Chaux-de-Fonds



## USINE DE LA VIÈZE

Manufacture de Pendules suisses

**Monthe**y (Valais)

Régulateurs à poids et à ressorts de tous genres

Grand choix en nouveaux cabinets, solides et élégants

Mouvements soignés massifs.

Prix les plus modérés, vente exclusivement chez les horlogers

*Se servir aux prix de fabrique, directement à Monthe, ou chez les représentants :* 5580

Messieurs E. Winterhalter, à Zürich.

C<sup>o</sup> Mojonny fils, Yverdon.

Hummel, à Bâle.

Kriegel & Hartmann, à Genève.

C. Kister, à Genève.

## Technicum de Bienne. Ecole d'Horlogerie

Apprentissage complet: 3 ans.

Cours spéciaux, tels qu'échappements, repassages etc. — 18 mois. Classe de rhabillage et classe de remontage.

Enseignement dans les deux langues 5316

Bureau cantonal d'observation des montres

S'adresser au Directeur.

La Commission.

## W. HUMMEL FILS, Chaux-de-Fonds

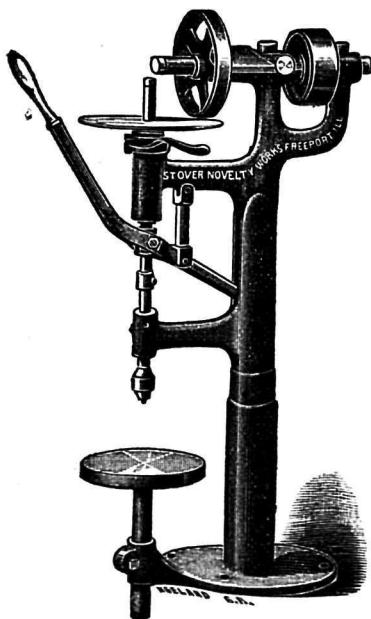
### Machines et Outils de précision américains

Seul concessionnaire pour la Suisse de la maison

L. S. STARRETT Co, Athol U. S. A.

### Petite perceuse à friction

No. 1



La figure ci-contre représente notre petite perceuse à friction se plaçant sur l'établi destinée aux percages légers et précis.

La vitesse peut se varier en déplaçant la poulie de friction, de 800 à 2000 tours: le disque horizontal est toujours abaissé quand la machine est au repos, ensorte qu'il ne peut se produire aucune déformation du cuir de la poulie de friction ce qui arrive quand le contact de ces deux pièces a lieu au repos pendant un certain temps.

Un petit levier est placé à la portée de l'ouvrier, qui n'a qu'à le déplacer pour mettre en marche ou arrêter. Un renvoi n'est pas nécessaire pour cette perceuse.

La main d'œuvre est de premier ordre et les matériaux de première qualité. On peut percer de 0 à 6 m/m et son prix est modique.

Demandez catalogue complet illustré de tous nos instruments de précision.

## Huile SINE DOLO

Qualité extrafine p<sup>r</sup> montres

Huile pour Barellets, Pendules et Boîtes à musique.

Graisse 5810  
p<sup>r</sup> mécanismes de Remontoirs

**L. ROZAT,**  
fabricant d'horlogerie soignée  
**CHAUX-DE-FONDS**

Atelier de plantages ancre  
en tout genre 5277

Petites et grandes pièces

Z. Barbezat-Robert, Verrières

Fabrique de Lunettes et Pince-nez  
fondée en 1814 5422

**LOUIS REYDOR**  
à Morez-du-Jura

Envoi d'échantillons contre 5, 10, 15, 20 francs



### Fabrique de Ressorts de montres en tous genres

Ancienne maison Ch<sup>n</sup> Schweingruber Fondée en 1866

### JULES SCHWEINGRUBER, SUCCESEUR

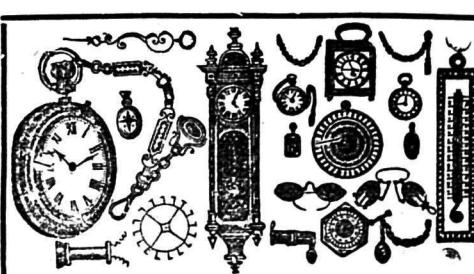
Commission 18, rue de l'Industrie, St-Imier (Suisse) Exportation

Spécialité de ressorts soignés, ressorts bon courant, ressorts Roskopf avec brides, ressorts extra soignés pour montres de précision.

Ressorts avec brides d'arrêtage pour système américain et autres genres.

Téléphone —

Médailles aux Expositions: Paris, Chicago, Genève.  
On offre à vendre à la même adresse un grand assortiment de ressorts rebus.



Impression soignée  
de Prix-Courants et Albums  
illustrés

pour l'HORLOGERIE  
(Grande expérience)

Clichés d'articles courants  
à disposition

Clichés nouveaux

(Spécialités)  
d'après n'importe quel procédé  
à prix très modéres.

Imprimerie Artistique R. HAEFELI & C<sup>ie</sup>  
14, Rue Léopold Robert, 14 CHAUX-DE-FONDS